

## Changement de stratégie

**Preneur de prévoyance**

Numéro de client/portefeuille

Nom

Prénom

**Changement de stratégie**

Par la présente, je mandate LibertyGreen 3a Fondation de prévoyance («Fondation») à procéder à un changement de stratégie et de mettre en œuvre la nouvelle stratégie d'investissement suivante:

**Choix de l'investissement**

Stratégie de placement/choix de produit	Niveau de risque	Frais forfaitaires (p.a.)
		<b>Fondation</b>
<b>Low Risk Invest</b>		
<input type="checkbox"/> Risque faible - Solution de compte	Niveau de risque 1	0.00%
<b>ESG Invest *</b>		
<input type="checkbox"/> Conservateur - Green Invest 25	Niveau de risque 2	0.40%
<input type="checkbox"/> Équilibré - Green Invest 40	Niveau de risque 3	0.40%
<input type="checkbox"/> Dynamique - Green Invest 60	Niveau de risque 4	0.40%
<input type="checkbox"/> Croissance - Green Invest 80	Niveau de risque 5	0.40%
<input type="checkbox"/> Gain en capital - Green Invest 95	Niveau de risque 6	0.40%
* Un seul choix possible		

**Banque de dépôt**

Graubündner Kantonalbank.

**L'indemnité de transmission pour les solutions titres**

Les frais forfaitaires annuels ci-dessus couvrent l'ensemble des coûts, honoraires, frais et dépenses en rapport avec l'exercice de l'ensemble des fonctions et tâches des participants concernant le compte/dépôt du preneur de prévoyance. En sont exclus frais, spreads de change et taxes de tiers (p. ex. TVA, droit de timbre, etc.).

Les frais forfaitaires sont prélevés conformément au règlement des frais et débités du compte du preneur de prévoyance.

**Échéances**

Les investissements, resp. les désinvestissements ont lieu au minimum une fois par mois.

**Information**

En cas de dépassement du profil de risque déjà établi (par exemple, du fait d'une augmentation de la part d'actions ou de devises étrangères), un nouveau profil de risque doit obligatoirement être remis. Dans le cas contraire, il ne sera pas possible de procéder au changement de stratégie souhaité.

Visa du client



## Feuille de conclusion

**Preneur de prévoyance**

Numéro de client/portefeuille

Nom

Prénom

**Déclaration**

Je déclare par la présente que toutes les informations fournies sont vraies et mandate de procéder au changement de stratégie suivant. Je confirme avoir lu et compris tous les règlements de fondation ainsi que les conditions générales de la Fondation et déclare en accepter le contenu.

**Échange de données/  
Autorisation de  
renseignement**

Toutes les informations et données liées à la conclusion et au traitement de la relation de compte/dépôt peuvent être échangées avec les parties impliquées dans l'exécution du rapport de prévoyance. Toute information concernant le preneur de prévoyance doit être tenue secrète face à toute autre partie. Sont réservées les obligations de renseignement prévues par la loi.

**Déclaration  
contrôle des  
risques/  
Investissements**

Je confirme avoir répondu par la vérité à toutes les questions et que le profil risque que j'ai choisi correspond à ma propension au risque. Ma décision d'investissement a été prise sur la base de mes connaissances en termes d'investissement, mes objectifs et mon horizon de placement. Aucune promesse de rendement ne m'a été délivrée. Par ailleurs, j'ai conscience que l'horizon de placement choisi peut-être influencé par des événements situés hors de ma sphère d'influence (p. ex. licenciement, invalidité, décès). Je sais que des pertes peuvent résulter de l'investissement dans des titres et d'autres types de placement (p. ex. sur les cours, les intérêts, les devises étrangères ou la contrepartie) et que j'en porte seul/e le risque.

**Absence de  
conseil**

Par ma signature, je confirme qu'aucun conseil personnel ne m'a été fourni (ni juridique, ni fiscal, ni autre). Je suis coutumier/ère du fonctionnement, des habitudes, des structures et des risques des opérations de placement.

**Signature**

Lieu, date

Signature du preneur de prévoyance

**Pièces jointes** Contrôle du risque (en cas de premier investissement ou de dépassement du profil de risque déjà remis)

## Votre contrôle du risque personnel pour LibertyGreen 3a Fondation de prévoyance

Si vous souhaitez opter pour une solution titres, il est nécessaire que nous connaissions votre capacité personnelle au risque. Les données concernant votre personne, votre propension au risque, vos objectifs de placement et votre durée de placement sont les pierres angulaires pour choisir votre stratégie de placement personnelle. Prenez donc votre temps pour répondre consciencieusement aux questions figurant ci-après.

**Preneur de prévoyance**

Numéro de client/portefeuille

---

Nom

Prénom

---

Veuillez cocher les réponses qui vous correspondent ou qui reflètent au mieux votre situation.

**Données personnelles**

Les questions 1 à 7 portent sur certains paramètres essentiels autour de votre personne dans le but de cerner la nature des investissements qui correspondent à votre profil et l'horizon de placement prévu.

1. Veuillez saisir votre âge.

- |  |    |
|--|----|
| a) <input type="checkbox"/> moins de 35 ans    | 12 |
| b) <input type="checkbox"/> entre 35 et 45 ans | 9  |
| c) <input type="checkbox"/> entre 45 et 60 ans | 6  |
| d) <input type="checkbox"/> plus de 60 ans     | 3  |

2. Laquelle des affirmations suivantes reflète le mieux votre situation actuelle en matière de dépenses (loyer, formation/formation continue des enfants, hypothèque, projets de vacances, etc.)?

- |   |   |
|---|---|
| a) <input type="checkbox"/> La majeure partie de mes revenus est allouée à la couverture de mes charges régulières.           | 2 |
| b) <input type="checkbox"/> Moins de la moitié de mes revenus est allouée à la couverture de mes dépenses régulières.         | 4 |
| c) <input type="checkbox"/> Une partie insignifiante de mes revenus est consacrée à la couverture de mes dépenses régulières. | 6 |

3. Combien de temps pourriez-vous financer votre train de vie habituel si vos revenus réguliers venaient à cesser du jour au lendemain ? Répondez à cette question en tenant compte du fait que vous n'avez pas l'intention de vendre vos investissements à long terme (propriété immobilière, portefeuille de titres, etc.).

- |   |    |
|---|----|
| a) <input type="checkbox"/> moins de 3 mois     | 2  |
| b) <input type="checkbox"/> entre 3 et 6 mois   | 4  |
| c) <input type="checkbox"/> entre 6 et 12 mois  | 6  |
| d) <input type="checkbox"/> entre 12 et 24 mois | 12 |
| e) <input type="checkbox"/> plus de 24 mois     | 18 |

4. Partez-vous du principe qu'au cours des cinq prochaines années, votre revenu va

- |   |   |
|---|---|
| a) <input type="checkbox"/> ... augmenter?                | 6 |
| b) <input type="checkbox"/> ... rester à peu près stable? | 4 |
| c) <input type="checkbox"/> ... baisser?                  | 2 |

5. Quelle est votre fortune totale à ce jour (sans les biens immobiliers)?

- |  |    |
|--|----|
| a) <input type="checkbox"/> moins de CHF 50 000              | 0  |
| b) <input type="checkbox"/> entre CHF 50 000 et CHF 250 000  | 6  |
| c) <input type="checkbox"/> entre CHF 250 000 et CHF 500 000 | 9  |
| d) <input type="checkbox"/> plus de CHF 500 000              | 15 |

6. Quelle est votre expérience en matière d'investissement dans des titres?

- |  |   |
|--|---|
| a) <input type="checkbox"/> Aucune ou peu d'expérience             | 2 |
| b) <input type="checkbox"/> Suffisamment d'expérience              | 4 |
| c) <input type="checkbox"/> Expérience approfondie/professionnelle | 6 |

Visa du client

7. Quel est l'horizon de placement de la stratégie prévue?

a) <input type="checkbox"/> 0 - 3 ans → <b>Votre horizon de placement correspond en principe à la stratégie de placement à risque faible.</b>	0
b) <input type="checkbox"/> 3 - 5 ans	2
c) <input type="checkbox"/> 6 - 10 ans	4
d) <input type="checkbox"/> 10 - 20 ans	10
e) <input type="checkbox"/> plus de 20 ans	15

**Penchant au  
risque**

Les questions 8 et 9 visent à cerner votre propension au risque en tenant compte de votre horizon de placement.

8. Les exemples ci-dessous vous montrent que plus les attentes envers un rendement élevé augmentent, plus le risque augmente également, ce qui présuppose une propension au risque plus élevée. Les exemples choisis ne tiennent pas compte de la situation actuelle des marchés et sont hypothétiques. Lequel des exemples suivants vous correspond le mieux?

a) <input type="checkbox"/> Vous n'êtes pas prêt à accepter des fluctuations de valeur. → <b>Votre propension au risque correspond en principe à la stratégie de placement à risque faible.</b>	0
b) <input type="checkbox"/> Vous accordez de l'importance à un rendement stable et si possible de faibles fluctuations de valeur (p. ex. un placement qui peut fluctuer d'une année à l'autre entre moins 5% et plus 5%).	2
c) <input type="checkbox"/> Vous êtes prêt à accepter certaines fluctuations de valeur annuelles afin de dégager à long terme un rendement plus élevé (p. ex. un placement qui peut fluctuer d'une année à l'autre entre moins 10% et plus 10%).	4
d) <input type="checkbox"/> Vous êtes prêt à accepter certaines fluctuations de valeur annuelles afin de dégager à long terme un rendement plus élevé (p. ex. un placement qui peut fluctuer d'une année à l'autre entre moins 15% et plus 15%).	7
e) <input type="checkbox"/> Vous êtes prêt à accepter de grandes fluctuations de valeur annuelles afin de maximiser votre rendement à long terme, (p. ex. un placement qui peut fluctuer d'une année à l'autre entre moins 20% et plus 20%).	10

9. Admettons que vous ayez opté pour un placement avec un certain risque. Après une première période de hausse, le cours de votre placement chute en dessous de votre prix d'achat. Quelle sera votre réaction, en partant du principe que votre profil et votre horizon de placement n'ont pas nettement changé par rapport aux réponses apportées aux questions 1 à 7?

a) <input type="checkbox"/> Je passerais probablement à un placement un peu moins risqué.	2
b) <input type="checkbox"/> J'attendrais probablement dans un premier temps et changerais de placement après une perte décisive.	4
c) <input type="checkbox"/> Je garderais probablement mon placement parce que je peux en principe accepter des baisses de cours temporaires.	6

Total des points \_\_\_\_\_

Visa du client

## Résultat de l'analyse du profil de risque

Profil de risque

Risk Level	Stratégie d'investissement correspondante
<b>Niveau de risque 1</b> <input type="checkbox"/> 0 – 20 points	<p><b>Risque faible:</b> Votre profil de risque correspond à une stratégie qui se concentre sur la préservation à long terme du capital sans tolérance aux importantes fluctuations de valeur. Les placements se concentreront donc sur une solution à taux d'intérêt fixe en francs suisses, préservant la valeur.</p> <p><b>Remarque concernant les risques:</b> Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune stratégie est entièrement exempte de risque dans sa mise en œuvre. Il ne peut donc pas être exclu qu'une stratégie avec des placements visant la préservation de la valeur génère des revenus négatifs.</p>
<b>Niveau de risque 2</b> <input type="checkbox"/> 21 – 33 points	<p><b>Conservateur:</b> Votre profil de risque correspond à une stratégie qui se concentre sur un revenu si possible continu sans totalement renoncer à l'opportunité de profiter de petits gains sur les cours et/ou les taux de change. L'accent est mis sur les produits d'investissement à taux fixe, telles que les obligations. Par l'ajout d'une petite part d'actions et d'une part limitée de devises étrangères, l'objectif est d'atteindre à long terme une augmentation du patrimoine peu exposé aux fluctuations de valeur. Votre propension au risque vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et 25% ou une stratégie de placement dont le risque est faible.</p>
<b>Niveau de risque 3</b> <input type="checkbox"/> 34 – 46 points	<p><b>Équilibré:</b> Votre profil de risque correspond à une stratégie qui se concentre sur un revenu régulier et un rendement plus élevé sur le long terme. L'investissement s'articule de façon équilibrée entre des placements à taux fixe, des actions et des devises étrangères. Il est ainsi possible de viser des revenus courants et de profiter des gains sur les cours et/ou sur les taux de change. L'objectif est d'atteindre une croissance du patrimoine sur le long terme en prenant en compte des fluctuations de valeur. Votre propension au risque vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et 40% ou une stratégie de placement dont les risques sont faibles.</p>
<b>Niveau de risque 4</b> <input type="checkbox"/> 47 – 60 points	<p><b>Dynamique:</b> Votre profil de risque correspond à une stratégie qui mise avant tout sur un gain important dégagé par les cours ou des gains de change plutôt que par des revenus courants. L'accent est mis sur des valeurs matérielles avec une part élevée en devises étrangères. L'objectif est d'atteindre une croissance importante du patrimoine sur le long terme en prenant en compte de grandes fluctuations de valeur. Votre profil dévoile une propension élevée au risque et vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et 60% ou une stratégie de placement dont le risque est faible. <b>Ce profil de risque vous permet également d'accéder, conformément à l'art. 50, al. 4 OPP2, ainsi qu'au règlement de placement de la Fondation, aux possibilités de placement étendues.</b></p>
<b>Niveau de risque 5</b> <input type="checkbox"/> 61 – 74 points	<p><b>Croissance:</b> Votre profil de risque correspond à une stratégie qui mise nettement plus sur un gain conséquent dégagé par les cours et/ou les taux de change plutôt que sur des revenus courants. L'accent est mis sur les valeurs matérielles (actions) avec une part élevée en devises étrangères. L'objectif est d'atteindre une croissance importante du patrimoine sur le long terme en prenant en compte de très grandes fluctuations de valeur. Votre profil dévoile une propension très élevée au risque et vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et 80% ou une stratégie de placement dont le risque est faible. <b>Ce profil de risque vous permet également d'accéder, conformément à l'art. 50, al. 4 OPP2, ainsi qu'au règlement de placement de la Fondation, aux possibilités de placement étendues.</b></p>
<b>Niveau de risque 6</b> <input type="checkbox"/> 75 – 94 points	<p><b>Gain en capital:</b> Votre profil de risque correspond à une stratégie qui mise nettement plus sur un gain conséquent dégagé par les cours et/ou les taux de change plutôt que sur des revenus courants. L'accent est exclusivement mis sur les valeurs matérielles (actions) avec une part très élevée en devises étrangères. L'objectif est d'atteindre une croissance importante du patrimoine sur le long terme en prenant en compte d'importantes fluctuations de valeur. Votre profil dévoile une propension extrêmement élevée au risque et vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et max. 100% ou une stratégie de placement dont le risque est faible. <b>Ce profil de risque vous permet également d'accéder, conformément à l'art. 50, al. 4 OPP2, ainsi qu'au règlement de placement de la Fondation, aux possibilités de placement étendues.</b></p>

Choix de la stratégie d'investissement

Sur la base de l'analyse du risque et du profil de risque, ainsi qu'en tenant compte des règlements de Fondation applicables, je mandate la Fondation, d'appliquer la stratégie de placement suivante:

Stratégie de placement	Risque faible	Conservateur	Équilibré	Dynamique	Croissance	Gain en capital
Niveau de risque	1	2	3	4	5	6
Stratégie choisie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Explication

Je déclare avoir fourni une réponse véridique à toutes les questions, totalisé les points obtenus et compris le profil de risque correspondant au total des points ainsi que la stratégie de placement correspondante. La stratégie de placement que j'ai choisie:  correspond à mon profil de risque  ne correspond pas à mon profil de risque

Raison justifiant un écart si la stratégie de placement présente un risque plus élevé que le profil de risque.

Visa du client



## Conditions générales de LibertyGreen 3a Fondation de prévoyance

Les présentes conditions générales s'entendent comme complément aux règlements de la Fondation et règlent les relations entre le client («preneur de prévoyance») d'une part et LibertyGreen 3a Fondation de prévoyance («Fondation»), d'autre part.

### Introduction

Les divers règlements de la Fondation font foi. En cas de contradictions entre les présentes conditions générales et les règlements de la Fondation, les dispositions des règlements de la Fondation l'emportent.

La gestion s'effectue en fonction de la disposition et de la capacité au risque déterminée avec le preneur de prévoyance et de la convention existante.

L'acquisition et la détention de valeurs s'effectuent au nom de la Fondation, mais pour le compte et aux risques du preneur de prévoyance.

La livraison de titres n'est que partiellement possible et dépend dans chaque cas de l'accord de la Fondation.

### 1. Placements, investissements et ordres de vente

1.1 Le preneur de prévoyance verse l'avoir de prévoyance ou les cotisations annuelles comme indiqué sur la demande. Les avoirs reçus, déduction faite des éventuels dédommagements de transmission, sont investis à la prochaine échéance possible.

1.2 Les ordres d'achat et de vente doivent être adressés à la Fondation par écrit et sont effectués à la prochaine date possible. Une adaptation des dates d'investissement et de vente peut survenir suite à une modification des dispositions valables figurant dans les documents de vente des placements collectifs de capitaux.

1.3 Pour la durée comprise entre la réception des fonds et leur investissement, le preneur de prévoyance touche un intérêt préférentiel.

1.4 Pour pouvoir être investis, les dépôts doivent être crédités sur le compte/dépôt du preneur de prévoyance avec valeur d'au moins quatre jours ouvrables avant la date d'investissement et également être comptabilisés quatre jours ouvrables avant la date d'investissement. La Fondation n'assume aucune responsabilité pour tout retard d'investissement, sous réserve d'une négligence grave de sa part.

1.5 En cas de résiliation, la Fondation verse le produit de la vente au preneur de prévoyance dès qu'il est en sa possession.

### 2. Modification de la structure du risque

Le preneur de prévoyance a la possibilité de modifier gratuitement une fois par an la structure du risque convenue avec la Fondation. Il doit alors communiquer par écrit à la Fondation son nouveau style de gestion. La Fondation se réserve le droit de percevoir des frais administratifs supplémentaires en cas de modifications fréquentes.

### 3. Extrait de compte/Extrait de dépôt/Attestation fiscale

A la fin de chaque année civile, le preneur de prévoyance reçoit de la Fondation un extrait de compte ou de dépôt détaillé, indiquant le montant du dépôt à la date critère ainsi que l'attestation fiscale pour les cotisations versées durant l'année calendaire.

### 4. Rémunérations

4.1 La Fondation impute les dédommagements en vertu du règlement des frais, dont le preneur de prévoyance a connaissance. Les éventuelles adaptations effectuées par la Fondation sont immédiatement publiées. D'éventuelles rémunérations versées par les intermédiaires financiers à la Fondation sont présentés au preneur de prévoyance s'il en fait la demande.

4.2 La Fondation se réserve expressément le droit de modifier en tout temps son règlement des frais.

### 5. Durée de la relation d'affaires

5.1 En vertu du CO 404, le preneur de prévoyance et la Fondation ont le droit de révoquer en tout temps la relation d'affaires. La révocation doit être communiquée à l'autre partie par écrit. Elle entraîne automatiquement la suppression du mandat de gestion. Sans ordre contraire, la Fondation vend les placements le plus rapidement possible, au plus tard toutefois à la date de vente la plus proche et crédite le produit de la vente sur le compte de prévoyance dès qu'il est en sa possession.

5.2 Les frais et débours déjà imputés ne sont pas remboursés lors de la résiliation d'un compte.

### 6. Transfert de données

La Fondation est autorisée à échanger, avec ses banques de dépôt et les tiers

mandatés par le preneur de prévoyance, toutes les informations et données concernant leurs comptes/dépôts de prévoyance. Le transfert de données peut se faire par courriel ou via Internet. Bien que l'envoi de données s'effectue en règle générale de manière cryptée, il ne peut être exclu que des tiers non autorisés y accèdent. Ni la Fondation, ni les tiers mandatés ni les banques de dépôt peuvent être tenues pour responsables (sauf en cas de négligence grave) pour des dommages résultant de la transmission électronique de données.

### 7. Contrôle des signatures et de légitimation

Les dommages survenant faute de légitimation suffisante ou à la suite de falsifications sont assumés par le preneur de prévoyance, dans la mesure où la Fondation n'a pu s'apercevoir des défauts éventuels en dépit de l'application des mesures de diligence habituelles.

### 8. Défaut de capacité d'agir

Le preneur de prévoyance assume tout dommage résultant d'un défaut de sa capacité personnelle d'agir ou de celle d'un tiers à moins que la Fondation en ait été préalablement informée.

### 9. Communications

Le preneur de prévoyance doit signaler sans retard et par écrit à la Fondation tous les éléments nécessaires à la relation d'affaires et en particulier toute modification éventuelle de nom, d'adresse ou d'état civil. Les communications de la Fondation sont réputées effectuées lorsqu'elles ont été envoyées à la dernière adresse connue indiquée par écrit par le preneur de prévoyance ou tenues à sa disposition. La date d'envoi est celle figurant sur les copies ou listes d'envoi se trouvant en la possession de la Fondation.

### 10. Mandats transmis par téléphone, télécopie ou autres moyens de communication électroniques

La Fondation ne répond pas, sauf en cas de négligence grave, des dommages résultant de la transmission de mandats par téléphone, télécopie ou autres moyens de communication électronique. Toutes les instructions téléphoniques concernant le compte ou le dépôt doivent faire l'objet d'une confirmation écrite adressée à la Fondation.

### 11. Défaut dans l'exécution de mandats

Dans le cas de dommages résultant de la non-exécution ou d'un défaut d'exécution de mandats, la Fondation n'est responsable que de la perte des intérêts. Pour tout dommage sortant de ce cadre, elle n'assume une quelconque responsabilité que si elle a été rendue attentive par écrit au risque potentiel de dommage dans le cas concerné.

### 12. Réclamation du preneur de prévoyance

Les réclamations du preneur de prévoyance concernant des mandats de toute nature ou des contestations sur les extraits de compte ou de dépôt ainsi que toutes autres communications doivent être présentées sans retard, au plus tard dans un délai de quatre semaines, et par écrit à la Fondation dès réception de l'avis concerné. Si aucune réclamation n'est émise, les opérations sont considérées comme confirmées et acceptées. Les dommages résultant d'une réclamation tardive sont assumés par le preneur de prévoyance.

### 13. Responsabilité de la Fondation

La responsabilité de la Fondation envers le preneur de prévoyance se limite aux dommages résultant d'une négligence grave de la Fondation.

### 14. Divers

La Fondation se réserve le droit de modifier les présentes conditions à tout moment. De tels changements sont communiqués de façon adéquate au preneur de prévoyance. Si certaines parties des présentes conditions sont invalidées ou frappées d'invalidation, la validité des autres conditions ne s'en trouve nullement affectée. En pareil cas, la partie invalidée devra être reformulée ou complétée de façon à atteindre le but économique recherché. Les explications et assurances données verbalement ou par écrit par des tiers n'engagent en aucune manière la Fondation. Le preneur de prévoyance est tenu de clarifier les aspects fiscaux de la tenue et de la gestion d'avoirs de prévoyance auprès de la Fondation directement avec des professionnels qualifiés.

### 15. Droit applicable et for

Toutes les relations juridiques découlant du rapport contractuel entre le preneur de prévoyance et la Fondation sont soumises au droit suisse. Le lieu d'exécution est fixé au siège de la Fondation. Le for juridique est déterminé en vertu de l'art. 73 LPP.